

en ont connu l'origine ; le tiers porteur de bonne foi prend donc ces billets exempts de l'exception tirée de la cause illégale de la dette. (1)

50. La loi ne défend point au failli de s'engager, lorsqu'il a obtenu régulièrement sa décharge, à payer à ses créanciers ce qu'il leur doit encore ; c'est une obligation naturelle pour lui de payer ses dettes en entier, et cette obligation naturelle est une cause suffisante de l'engagement nouveau qu'il contracte. La jurisprudence anglaise et la nôtre sont uniformes sur ce point. (2)

S. PAGNUELO.

(1) Girouard et Guindorf, *Leg. News*, vol. 2, p. 270.

(2) Archbold's, *Law of bankruptcy*, vol. 2, p. 893.

## ERRATA.

### DES ARRESTATIONS.

Quelques erreurs qui se sont glissées dans l'énumération des offenses devront être corrigées de suite par le lecteur, pour ne pas s'exposer à des méprises regrettables.

Accident sur chemin de fer—Au lieu de 31 V., c. 10, s. 73 ; mettez 42 V., c. 9, s. 88.

Affirmation en matière de douane—Au lieu de 31 V., c. 6, s. 120 ; mettez 40 V., c. 10, s. 132.

Aiguille appartenant à un chemin à lisse, ajoutez : Voir 42 V., c. 9, s. 88. Aller à bord d'un vaisseau sans autorisation, ajoutez : étendu par 38 V., c. 29.

Argent contenu dans une lettre confiée à la poste, au lieu de 31 V., c. 10, s. 77, § 2 ; mettez 38 V., c. 7, s. 72, § 2.

Artistique—Au lieu de 31 V., c. 54, s. 10 ; mettez 38 V., c. 88, s. 11.

Assaut sur un officier de douane, etc.— Au lieu de 31 V., c. 6, s. 97 ; mettez 40 V., c. 10, s. 98.

— Placer des bois sur un chemin à lisse, ajoutez : Voir 42 V., c. 9, s. 88.

— Mettre par quelque acte illégal.....en danger la sûreté de quelqu'un sur un chemin à lisse, ajoutez : 42 V., c. 9, s. 88 et suiv.

Autorisation du Maître-Général des Postes — Forger, etc.—Au lieu de 31 V., c. 10, s. 77, § 9 ; mettez 38 V., c. 7, s. 72, § 9.

Avis d'un mandat d'argent—Forger, etc.— Au lieu de 31 V., c. 10, s. 77, § 9 ; mettez 38 V., c. 7, s. 72, § 9.

Bâtisse dans laquelle sont déposés et gardés des effets pour fins de douane —Au lieu de 31 V., c. 6, s. 97 ; mettez 40 V., c. 10, s. 98.

Bois—Mettre, placer, lancer sur ou à travers un chemin à lisse, ajoutez : V. 42 V., c. 9, s. 88.

— Train de..... Au lieu de 31 V., c. 58, s. 2, § 21 et s. 8 ; mettez 43 V., c. 29, s. 2, art. 27.